

## **Les salariés de la Société SO-LABEL du groupe ALLIANCE ETIQUETTE ne doivent pas être sacrifiés à l'autel du groupe !**

C'est à grand renfort de communiqués de presse que le groupe ALLIANCE ETIQUETTE se glorifie de ses capacités de croissance externe, notamment en Italie, et affiche dans les médias un chiffre d'affaire de 120 millions d'euros. Son PDG, Olivier LAULAN, ne se risque cependant pas à publier les comptes de ses sociétés dans le même temps... Les salariés n'ont qu'à le croire sur parole ! Il est d'ailleurs stupéfiant de remarquer que dans la plupart de ses sociétés, même lorsqu'ils sont plus de 60, les salariés ne se présentent pas aux élections du personnel. C'est dire qu'ils lui font nécessairement une totale confiance... D'autres diront qu'ils le craignent...

Une exception cependant, ceux de l'imprimerie SO LABEL en Gironde, dotée de représentants de personnel, de surcroît élus sur liste FILPAC CGT.

- Pour eux, la Direction de groupe leur explique que l'on modifie leur contrat de travail en les envoyant juste à 300 km de leur lieu actuel de travail ! L'Anjou, une paille quand on habite en Gironde !
- Eux qui ont participé grandement au développement du groupe, notamment pendant la pandémie durant laquelle le groupe s'est « gavé », devraient comprendre et accepter qu'ils ont été sacrifiés pour l'intérêt des actionnaires et de son PDG, communicant de haut vol.

Casser de la sorte une imprimerie historiquement implantée sur La Réole sans apporter à aucun moment une mesure alternative n'a pas été du gout des militants réunis le 3 mars lors du Congrès du Syndicat du Livre de Bordeaux. Ils ont décidé d'apporter leur soutien à cette section syndicale et recommandent aux élus de ne pas se prononcer sur les avis à donner en CSE sur le projet de leur Direction tant que leur information n'aura pas été loyale et complète, et ce d'autant que le syndicat est sur le point, comme nous le faisons régulièrement, de demander la reconnaissance d'une union économique et sociale avec d'autres sociétés et filiales de leur groupe. Les questions restent en effet nombreuses :

- L'employeur anticipe-t-il cette reconnaissance d'UES et le risque de recours à expertise pour à ce point vouloir en priver les salariés en les licenciant pour refus de mobilité ?
- L'employeur a-t-il saisi les instances paritaires de l'emploi afin d'étudier une autre alternative que celle engagée ?
- La faute de gestion, le co-emploi, l'abus de droit, seront-ils exploités par les salariés et la FILPAC CGT qui ont collecté des éléments permettant ces démonstrations ?
- La nullité de tout éventuel licenciement sera-t-elle démontrée ultérieurement par les tribunaux compétents ?
- L'employeur va-t-il revoir sa copie ?

Une chose est sûre, les salariés de SO-LABEL n'ont rien de pire à risquer que ce qui leur a été déjà annoncé le 2 mars en réunion du CSE. Aussi, avec tous les soutiens possibles de notre Fédération (mais aussi, souhaitons-le, des élus politiques de leur bassin d'emploi), ils peuvent et doivent imposer une autre alternative à la fermeture de cette imprimerie et la casse de ses emplois.

Le bureau du Syndicat